MAIRIE

Conseil Municipal du 05 juin 2026
Délibération n°2026.06.02

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260605-D2_2026_06_02-DE

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

1er Adjoint : M. Jean-Luc POSTEC
Secrétaire de séance : Gaëtan PAPE

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 18h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Vougay s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc POSTEC, 1er adjoint au Maire.

Date de convocation : 27 mai 2026

Étaient présents : M. Jean-Luc POSTEC, Mme Katell IZORE, M. Christophe QUENEL, Mme Nathalie TANNÉ, Mme Martine PALUD, M. Fabrice TANGUY, Mme Nathalie DELACOUDRE, Mme Isabelle ROCABOIS, Mme Sophie PERSON, Mme Roselyne HAMON, M. Gaëtan PAPE, M. Olivier CADIOU.

Absents(e) excusés (e) : Mme Marie-Claire HÉNAFF, procuration à Jean-Luc POSTEC,
M. Thibault HENRY, procuration à Christophe QUENEL,
M. Olivier PALUD, procuration à Sophie PERSON

Secrétaire de séance : M. Gaëtan PAPE

2- Election des grands électeurs au vue de l'élection des sénateurs

D. n° 2026.06.02 : Election des grands électeurs au vue de l'élection des sénateurs

Monsieur Jean-Luc Postec, premier adjoint au maire, ouvre la séance en rappelant que le conseil municipal est réuni dans le but précis de procéder à l'élection des délégués et des suppléants. Ces derniers ont pour mission de composer le collège électoral responsable de l'élection des sénateurs.

En se référant au décret n° 2026-031 en date du 21 avril 2026, qui officialise la convocation des collèges électoraux dans le cadre des élections sénatoriales, ainsi qu'à l'arrêté préfectoral n° INTP2611651C du 06 mai 2026, lequel détermine le nombre exact de délégués et de suppléants à élire pour la commune, les démarches procédurales sont engagées.

Le bureau électoral, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, est mis en place et se compose de deux membres les plus âgés du conseil municipal ainsi que de deux membres les plus jeunes présents lors de l'ouverture du scrutin.

L'appel des candidatures étant effectué, il est procédé à l'élection par scrutin secret, sous l'organisation et la supervision des membres désignés pour veiller au bon déroulement de cette phase électorale.

Au terme des opérations de dépouillement des votes, les résultats sont annoncés publiquement, proclamant les élus choisis pour représenter la commune au sein du collège électoral.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260605-D2_2026_06_02-DE

Elections des délégués titulaires :

Nombres de conseillers votant : 15
Nombre de suffrages déclarés nul : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15

	Elections des délégués titulaires		Proclamation
	1er tour	2ème tour	
NOM - Prénom	Nombre de voix	Nombre de voix	
Marie-Claire HÉNAFF	**15**		Délégué (1er tour)
Jean-Luc POSTEC	**15**		Déléguée (1er tour)
Katell IZORÉ	**15**		Déléguée (1er tour)

Mme Marie-Claire HÉNAFF, née le 04/07/1956 à PLOUZÉVÉDÉ

M. Jean-Luc POSTEC né le 12/10/1967 à LESNEVEN

Mme Katell IZORÉ, née le 20/05/1975 à LESNEVEN

Sont proclamés au 1er tour délégués titulaires et déclarent accepter le mandat :

Elections des délégués suppléants :

Nombres de conseillers votant : 15
Nombre de suffrages déclarés nul : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15

	Elections des délégué suppléants		Proclamation
	1er tour	2ème tour	
NOM - Prénom	Nombre de voix	Nombre de voix	
Christophe QUÉNEL	**15**		Suppléant (1er tour)
Nathalie TANNÉ	**15**		Suppléant (1er tour)
Fabrice TANGUY	**15**		Suppléant (1er tour)

M. Christophe QUÉNEL, né le 19/03/1966 à PÉRON (80)

Mme Nathalie TANNÉ née le 22/04/1973 à LESNEVEN

M. Fabrice TANGUY, né le 15/05/1972 à SAINT-NAZAIRE (44)

Sont proclamés au 1er tour délégués suppléants et déclarent accepter le mandat :

Le secrétaire

Gaëtan PAPE

Pour le Maire, par délégation
Le 1er adjoint
Jean-Luc POSTEC

MAIRIE DE ST VOUGAY 29440

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044Rennes Cedex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.